

**CONVOCATION**

Date : 9 décembre 2025  
 Affichée le : 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 060-216001743-20251219-22DEL\_CM151225-DE

**Extrait du Régistre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
du lundi 15 décembre 2025**
**VILLE DE CREIL**

## Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	29
Votants :	34
Pouvoirs :	6
Absent :	4

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :**

**17 DEC. 2025**

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

**19 DEC. 2025**

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**Absents représentés**

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents excusés****Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

**22 Cession du bien sis 7 rue de la Cavée de Senlis****■ Rapport de présentation :****Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal**

Madame Tamimount LAOUKILI, propriétaire du bien cadastré section XD n°105 sis 60 rue Robert Schuman, a sollicité l'acquisition de la parcelle voisine de sa propriété sise 7 rue de la Cavée de Senlis cadastrée section XD n°104 pour 412 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain escarpé sur lequel se trouve deux ruines en très mauvais état. Ledit terrain, en second rideau, n'est pas accessible directement depuis la voie publique mais via un passage qui s'effectue sur une parcelle privée cadastrée section XD n°174 de petite largeur.

Ce bien, acquis par procédure de biens sans maître en 2019, avait été identifié à l'époque en dépit d'un fort dénivelé pour une éventuelle liaison entre l'école Jean Racine et un projet scolaire sur la parcelle XD n°101. Ce projet ayant été abandonné et la Ville n'ayant pas d'intérêt à conserver ce terrain, un accord de principe a été donné à Mme LAOUKILI pour la cession de ce bien à son profit.

Par avis en date du 3 septembre 2025, le Domaine a estimé sa valeur vénale à 26 000,00 euros. Par courriel du 21 octobre 2025, Mme LAOUKILI a confirmé son intérêt pour son acquisition dans ces conditions.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6 et L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu l'avis du Domaine du 3 septembre 2025,

Vu le plan ci-annexé,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 25 novembre 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune que représente la cession de ce terrain qui n'a pas vocation à rester dans son domaine privé compte tenu de l'abandon du projet scolaire sur la parcelle voisine,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'accepter la cession par la commune au profit de Mme Tamimount LAOUKILI du bien sis 7 ruelle de la Cavée de Senlis à Creil cadastré section XD n°104 pour 412 m<sup>2</sup> au prix de 26 000,00 euros.

**Article 2** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le 19 DEC. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT